



Assemblée générale

Distr.
GENERALE

A/42/684
24 octobre 1987
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS/RUSSE

Quarante-deuxième session
Points 62 i), 72, 73 et 137
de l'ordre du jour

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET : EXAMEN DU ROLE DE L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES DANS LE DOMAINE DU DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LE RENFORCEMENT DE
LA SECURITE INTERNATIONALE

SYSTEME GENERAL DE PAIX ET DE SECURITE INTERNATIONALES

RAPPORT DU COMITE SPECIAL DE LA CHARTE DES NATIONS UNIES ET DU
RAFFERMISSEMENT DU ROLE DE L'ORGANISATION

Lettre datée du 24 octobre 1987, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent de la Mongolie auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'un message qui vous est adressé à vous-même et au Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale par Jambyn Batmoukh, Secrétaire général du Comité central du Parti révolutionnaire populaire mongol et Président du présidium du Grand khoural populaire de la République populaire mongole, et de vous prier de bien vouloir distribuer ce texte comme document de l'Assemblée générale, au titre des points 62 i), 72, 73 et 137 de l'ordre du jour.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Gendengiin NYAMDOO

ANNEXE

Communication datée du 24 octobre 1987, adressée au Président de la quarante-deuxième session de l'Assemblée générale et au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies

En cet anniversaire de la création de l'Organisation des Nations Unies, au nom du peuple mongol et du Gouvernement de la République populaire mongole, je vous adresse et, par votre intermédiaire, à la communauté internationale, mes félicitations et mes souhaits sincères.

L'activité de l'Organisation des Nations Unies en matière de renforcement de la paix et de la coopération internationales revêt aujourd'hui la plus grande actualité. La raison en est que l'on ne saurait différer davantage le règlement du problème de la survie de l'humanité.

Il est impératif et urgent de rechercher ensemble le moyen de mettre en lumière et d'utiliser pleinement les possibilités qu'offre l'Organisation des Nations Unies ainsi que toutes les ressources de la Charte des Nations Unies au service de la tâche essentielle : libérer les générations futures du fléau de la guerre. La Charte abonde en principes et moyens propres à maintenir la paix internationale inspirés aux peuples et aux gouvernements par les indicibles souffrances qu'ils ont endurées au cours de la guerre la plus meurtrière de l'histoire.

L'Organisation des Nations Unies doit, et peut, être un mécanisme universel d'unification et de coordination des efforts déployés par les Etats pour écarter la menace d'une guerre nucléaire, assurer la sécurité générale sous tous ses aspects et trouver à cette fin un équilibre entre les intérêts légitimes des Etats et des nations.

On constate aujourd'hui avec satisfaction que l'accord de principe entre les Etats-Unis et l'Union soviétique sur l'élimination de deux catégories d'armes nucléaires représente une première mesure pratique qui contribue à améliorer les perspectives en ce qui concerne la tâche essentielle de l'ONU. Elle est complétée par les efforts actifs des pays socialistes pour faire appliquer, dans la pratique internationale et dans l'activité de l'Organisation des Nations Unies, l'esprit et les concepts de la nouvelle pensée politique et une approche raisonnable et réfléchie des problèmes mondiaux.

Avec les autres forces éprises de paix, la République populaire mongole s'est toujours efforcée de contribuer à accroître l'efficacité de l'Organisation des Nations Unies comme instrument réel de formulation d'un système international de sécurité égale pour tous.

Nous sommes convaincus que l'Organisation des Nations Unies possède l'expérience nécessaire et les ressources considérables qu'il faut déployer efficacement si l'on veut édifier un monde sans armes nucléaires et sans violence.

Le Gouvernement de la République populaire mongole considère que la condition principale du renforcement de la paix et de la sécurité internationales est le strict respect par tous de la Charte des Nations Unies. C'est pourquoi il rejette toute atteinte à l'Organisation des Nations Unies et à la Charte.

La République populaire mongole continuera à oeuvrer pour le renforcement de l'Organisation des Nations Unies en tant qu'instrument unique et irremplaçable de sécurité générale pour toute l'humanité.
